

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

~~~~~  
**DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 23 AVRIL 2007**  
~~~~~

ACTION SOCIALE
ADHESION AU COS 34

RAPPORT ADDITIONNEL

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 23 avril 2007, à Vendémian à la salle du Foyer rural, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés : M. DIAZ Manuel - M. SALASC Philippe- - M. CADILHAC Jean François - Mme MARTIN Françoise - M. JOVER Jean Marcel - M. GOMEZ René - M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - M. CALAS Alain - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. CABELLO Gérard - M. CARCELLER Claude - M. MATEU Gabriel- M. SANCHEZ Norbert - M. DONNADIEU Jacques - M. BELLOC Jean Paul - M. ROQUAIN Jean Michel - M. ASENSI Raphaël - M. ALVERGNE Michel - M. TOURET Jean Louis - M. ANDRIEUX Jacques - Mme DEJEAN Anne Marie - Mme GERBAL Renée - M. RUIZ Jean François - M. BERTOLINI Jean Pierre - M. GASTAN François - Mme GUERRE Nicole - M. GELY William - Elie NOUGAREDE donne pouvoir à Raphaël ASENSI

Absents ou excusés : M. AGOSTINI Jean André M. PIERRUGUES Georges - M. PONCE Jean Claude - M. DEJEAN Maurice - M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian - M. MANEIRO Charles - M. ARNAL Richard - Mme FOURNEL Michèle - M. NOUGAREDE Elie - Mme VIVIEN Isabelle - M. ASTIE Michel - M. GHIBAUT Jean-Pierre -

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

Sur le rapport du Président,

Vu l'article 9 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, relative à l'action sociale pour les agents publics,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu les modalités d'adhésion au Comité des œuvres sociales du Personnel des collectivités territoriales du Département de l'Hérault,

Vu le montant de la cotisation pour l'année 2007 soit 1,1740 % de la masse des rémunérations figurant aux articles relatifs à la rémunération des agents du Compte Administratif du dernier exercice.

Vu les crédits votés au Budget Primitif 2007 pour le financement de cette opération,

Considérant que la collectivité souhaite améliorer le dispositif d'action sociale en faveur de ses agents,

Sur proposition de Monsieur le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint,

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **de voter** l'adhésion de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au Comité des œuvres sociales du Personnel des collectivités territoriales du Département de l'Hérault pour l'année 2007

La présente dépense à la charge de la Communauté de communes sera imputée au chapitre .

Transmission au Représentant de l'Etat

N° le

Publication le

Notification le

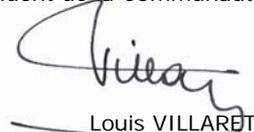
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE

Gignac, le 27 avril 2007

Le Président de la Communauté de communes,

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes


Louis VILLARET